



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires de l'Aube**

# **DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS**



**Mise à jour 2020**

*(à annexer au DDRM de 2018)*



# Sommaire

## des mises à jour 2020

---

	<b>Les risques majeurs dans le département de l'Aube</b> Tableau récapitulatif par commune
Pages (*) : 44, 45 et 49 55, 56 et 60	<b>1 – Les risques naturels</b> Le risque inondation Le risque mouvement de terrain
Pages 74 à 76	<b>2 – Les risques technologiques</b> Le risque industriel
Page 113	<b>Fiche n°1 : L'information sur les risques</b> L'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL)
Pages 125 et 126	<b>Fiche n°5 : L'assurance et le régime de catastrophe naturelle</b>
Pages 128 et 129	<b>Fiche n°6 : Où s'informer ?</b>
<i>nouvelle fiche</i>	<b>Fiche n°7 : Le risque épidémique</b>

(\*) reprend la pagination de la brochure DDRM de 2018

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)		
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD	
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode
10002	AILLEVILLE	Aube	A	Aube amont	M													x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10003	AIX-VILLEMAUR-PALIS				F	x		3										x	rg		Ob		Ob	
10004	ALLIBAUDIERES				M			1										x	rf				Ob	
10005	AMANCE				M			3										x	rg				Ob	
10006	ARCIS-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M	x		2	x	Au/Ma	A	x	Ssb/Si	A	A			x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10007	ARCONVILLE				M	x		2										x	g		Ob		Ob	
10008	ARGANCON				M	x		1										x	r		Ob		Ob	
10009	ARRELLES				M			1															Ob	
10010	ARREMBECOURT				F			2	x	Ma	A									Ob	Ob		Ob	
10011	ARRENTIERES				f			1															Ob	
10012	ARSONVAL	Aube	A	Aube amont	M	x		4										x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10013	ASSENAY				F																		Ob	
10014	ASSENCIERES				M	x												x	r		Ob		Ob	
10015	AUBETERRE				M													x	rf				Ob	
10017	AULNAY				M				x	Au/Ma	A									Ob	Ob		Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
		A : approuvé		A : approuvé	A : approuvé			

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (*mise à jour 2020*)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)								
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD							
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode					
10018	AUXON				F	x		3											x	r						Ob		Ob	
10020	AVANT-LES-MARCILLY				F	x											10km	CNPE	A							Ob	Ob	Ob	
10021	AVANT-LES-RAMERUPT				M	x																					Ob	Ob	
10022	AVIREY-LINGEY				f			3																				Ob	
10023	AVON-LA-PEZE				M												20km	CNPE	Pv	x	g					Ob	Ob	Ob	
10024	AVREUIL				F																							Ob	
10025	BAGNEUX-LA-FOSSE				f	x		1																			Ob	Ob	
10026	BAILLY-LE-FRANC				F			1	x	Ma	A															Ob	Ob	Ob	
10027	BALIGNICOURT				M							x	Si															Ob	
10028	BALNOT-LA-GRANGE				f	x																					Ob	Ob	
10029	BALNOT-SUR-LAIGNES				f																							Ob	
10030	BARBEREY-SAINT-SULPICE	Seine	A	Seine agglo	M			2	x	Se	A									x	rfg					Ob	Ob	Ob	Ob
10031	BARBUISE	Seine	A	Seine aval	F			1	x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	g					Ob	Ob	Ob	Ob
10032	BAROVILLE				f			4												x	rfg							Ob	
10033	BAR-SUR-AUBE	Aube	A	Aube amont	f	x	Pr	9												x	rfg					Ob	Ob	Ob	Ob
10034	BAR-SUR-SEINE	Seine	A	Seine amont	f	x		6												x	rfg					Ob	Ob	Ob	Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIRES : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
----------------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)		
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD	
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode
10035	BAYEL	Aube	A	Aube amont	M			4											x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob
10037	BERCENAY-EN-OTHE				M	x		1															Ob	Ob
10038	BERCENAY-LE-HAYER				M											20km	CNPE	Pv				Ob	Ob	Ob
10039	BERGERES				f			1																Ob
10040	BERNON				M	x		1															Ob	Ob
10041	BERTIGNOLLES				f			2											x	g				Ob
10042	BERULLE				M	x																	Ob	Ob
10043	BESSY	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A								x	rg	Ob	Ob	Ob	Ob
10044	BETIGNICOURT				M			2	x	Au/Ma	A											Ob	Ob	Ob
10045	BEUREY				M	x		1											x	rg			Ob	Ob
10046	BLAINCOURT-SUR-AUBE	Aube	A	Aube amont	F			2	x	Au	A											Ob	Ob	Ob
10047	BLIGNICOURT				M			1	x	Au/Ma	A											Ob	Ob	Ob
10048	BLIGNY				f	x		2											x	r			Ob	Ob
10049	LES BORDES-AUMONT				F			3											x	rg				Ob
10050	BOSSANCOURT	Aube	A	Aube amont	M	x		3											x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob
10051	BOUILLY				M	x		1											x	r			Ob	Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine-agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)					
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD				
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode		
10052	BOULAGES	Aube	A	Aube aval	f	x			x	Au/Ma/Se	A												Ob	Ob	Ob	Ob
10053	BOURANTON				M	x			x	Se	A									x	r		Ob	Ob		Ob
10054	BOURDENAY				M											20km	CNPE	Pv		x	g		Ob	Ob		Ob
10055	BOURGUIGNONS	Seine	A	Seine amont	M	x		3												x	rfg		Ob	Ob	Ob	Ob
10056	BOUY-LUXEMBOURG				M			1																		Ob
10057	BOUY-SUR-ORVIN				F			1								10km	CNPE	A		x	g		Ob	Ob		Ob
10058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR				f			1																		Ob
10059	BRAUX				M				x	Au/Ma	A												Ob	Ob		Ob
10060	BREVIANDES	Seine	A	Seine agglo	M			5	x	Se	A									x	rf		Ob	Ob	Ob	Ob
10061	BREYONNES				F				x	Au	A									x	f		Ob	Ob		Ob
10062	BRIEL-SUR-BARSE				M			3												x	f					Ob
10063	BRIENNE-LA-VIEILLE	Aube	A	Aube amont	F				x	Au	A	x	Ssh							x	rfg		Ob	Ob	Ob	Ob
10064	BRIENNE-LE-CHATEAU	Aube	A	Aube amont	F			2	x	Au/Ma	A	x	Ssh/Si							x	rf		Ob	Ob	Ob	Ob
10065	BRILLECOURT	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A												Ob	Ob	Ob	Ob
10066	BUCEY-EN-OTHE				M	x		1												x	r			Ob		Ob
10067	BUCHERES	Seine	A	Seine agglo	M			4	x	Se	A	x	Ssh/Si	A	A					x	rf		Ob	Ob	Ob	Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
		A : approuvé		A : approuvé	A : approuvé			

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)		
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD	
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode
10068	BUXEUIL	Seine	A	Seine amont	M	x		1										x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10069	BUXIERES-SUR-ARCE				M	x		1										x	g		Ob		Ob	
10070	CELLES-SUR-OURCE				f	x		4													Ob		Ob	
10071	CHACENAY				f													x	g				Ob	
10072	LA CHAISE				F			1							x	CIRES		x	r				Ob	
10073	CHALETTE-SUR-VOIRE	Aube	A	Aube amont	M			2	x	Au/Ma	A									Ob	Ob	Ob	Ob	
10074	CHAMOY				F			1										x	r				Ob	
10075	CHAMPFLEURY				M	x		1										x	g		Ob		Ob	
10076	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE				f	x		3										x	rg		Ob		Ob	
10077	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A									Ob	Ob	Ob	Ob	
10078	CHAMP-SUR-BARSE				M													x	rfg				Ob	
10079	CHANNES				f	x															Ob		Ob	
10080	CHAOURCE				M	x		2										x	r		Ob		Ob	
10081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	Seine	A	Seine agglo	M			5	x	Se	A							x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10082	CHAPELLE-VALLON				M	x												x	g		Ob		Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIRES : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
		A : approuvé		A : approuvé	A : approuvé			



Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD		
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode
10083	CHAPPES	Seine	A	Seine amont	F			8										x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10084	CHARMONT-SOUS-BARBUISE				M							x	Si					x	rf				Ob	
10085	CHARMOY				M											20km	CNPE	Pv			Ob	Ob		Ob
10086	CHARNY-LE-BACHOT	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10087	CHASEREY				f	x															Ob		Ob	
10089	CHATRES	Seine	A	Seine aval	f				x	Se	A	x	Si					x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10090	CHAUCHIGNY	Seine	A	Seine aval	M			2	x	Se	A									Ob	Ob	Ob	Ob	
10091	CHAUDREY	Aube	A	Aube aval	M	x		1	x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10092	CHAUFFOUR-LES-BAILLY				F	x		3										x	r		Ob		Ob	
10093	CHAUMESNIL				F													x	r				Ob	
10094	CHAVANGES				M			1	x	Ma	A									Ob	Ob		Ob	
10095	LE CHENE	Aube	A	Aube aval	M			2	x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10096	CHENEGY				M	x		1													Ob		Ob	
10097	CHERVEY				M	x												x	g		Ob		Ob	
10098	CHESLEY				M																		Ob	
10099	CHESSY-LES-PRES				M			1										x	r				Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10100	CLEREY	Seine	A	Seine agglo	F			6	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10101	COCLOIS	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10102	COLOMBE-LA-FOSSE				f	x		3														Ob		Ob	
10103	COLOMBE-LE-SEC				f																			Ob	
10104	CORMOST				F			2											x	rg				Ob	
10105	COURCELLES-SUR-VOIRE				M			1	x	Au/Ma	A										Ob	Ob		Ob	
10106	COURCEROY	Seine	A	Seine aval	M				x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	rgfl	Ob	Ob	Ob	Ob
10107	COURSAN-EN-OTHE				F	x													x	r		Ob		Ob	
10108	COURTAULT				F			1																Ob	
10109	COURTENOT	Seine	A	Seine amont	M	x		2											x	f	Ob	Ob	Ob	Ob	
10110	COURTERANGES				F			1	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob		Ob	
10111	COURTERON	Seine	A	Seine amont	M														x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10112	COUSSEGREY				M	x													x	r		Ob		Ob	
10113	COUVIGNON				f			4																Ob	
10114	CRANCEY	Seine	A	Seine aval	M			4	x	Au/Ma/Se	A	x	Ssb			10km	CNPE	A	x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10115	CRENEY-PRES-TROYES	Seine	A	Seine agglo	M			1	x	Se	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)							
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD						
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode				
10116	CRESANTIGNES				F	x		1											x	r					Ob		Ob	
10117	CRESPY-LE-NEUF				F							x	Ssh														Ob	
10118	LES CROUTES				M			3													x	r					Ob	
10119	CUNFIN				M	x		3													x	g			Ob		Ob	
10120	CUSSANGY				M	x															x	r			Ob		Ob	
10121	DAMPIERRE				M			2				x	Ssb														Ob	
10122	DAVREY				F			1													x	r					Ob	
10123	DIENVILLE	Aube	A	Aube amont	F			3	x	Au	A										x	rg			Ob	Ob	Ob	Ob
10124	DIERREY-SAINT-JULIEN				M			1													x	g					Ob	
10125	DIERREY-SAINT-PIERRE				M			1													x	g					Ob	
10126	DOLANCOURT	Aube	A	Aube amont	M	x		5													x	rf			Ob	Ob	Ob	Ob
10127	DOMMARTIN-LE-COQ	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A														Ob	Ob	Ob	Ob
10128	DONNEMENT				M																						Ob	
10129	DOSCHES				F	x		2	x	Au/Se	A										x	f			Ob	Ob		Ob
10130	DOSNON				M																x	r					Ob	
10131	DROUPT-SAINT-BASLE	Seine	A	Seine aval	M	x		1	x	Se	A														Ob	Ob	Ob	Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10132	DROUPT-SAINTE-MARIE	Seine	A	Seine aval	M				x	Se	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10133	EAUX-PUISEAUX				M	x													x	r		Ob		Ob	
10134	EHEMINES				M			2																Ob	
10135	ECLANCE				M	x		1														Ob		Ob	
10136	EGUILLY-SOUS-BOIS				f			3																Ob	
10137	ENGENTE				f			2																Ob	
10138	EPAGNE	Aube	A	Aube amont	F				x	Au	A										Ob	Ob	Ob	Ob	
10139	EPOTHEMONT				F												x	CSA	A	x	r	Ob	Ob		Ob
10140	ERVY-LE-CHATEL				F			1												x	r				Ob
10141	ESSOYES				M	x		6														Ob			Ob
10142	ESTISSAC				M	x		1				x	Si							x	rg		Ob		Ob
10143	ETOURVY				f	x		4															Ob		Ob
10144	ETRELLES-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma/Se	A											Ob	Ob	Ob	Ob
10145	FAUX-VILLECERF				M			1												x	g				Ob
10146	FAY-LES-MARCILLY				M												20km	CNPE	Pv			Ob	Ob		Ob
10147	FAYS-LA-CHAPELLE				F																				Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine-agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
----------------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD		
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode	
10148	FERREUX-QUINCEY				F												10km	CNPE	A			Ob	Ob		Ob
10149	FEUGES				M															x	r				Ob
10150	FONTAINE	Aube	A	Aube amont	f	x	Pr	3												x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob
10151	FONTAINE-LES-GRES				M				x	Se	A									x	rg	Ob	Ob		Ob
10153	FONTAINE-MACON				M	x		1				x	Ssh		A		10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob	Ob	Ob
10154	FONTENAY-DE-BOSSERY				M												10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob		Ob
10155	FONTETTE				f	x														x	g		Ob		Ob
10156	FONTVANNES				M															x	rg				Ob
10157	LA FOSSE-CORDUAN				M												20km	CNPE	Pv			Ob	Ob		Ob
10158	FOUCHERES	Seine	A	Seine amont	M	x		1												x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob
10159	FRALIGNES				M	x																	Ob		Ob
10160	FRAVAUX				M	x																	Ob		Ob
10161	FRESNAY				f	x																	Ob		Ob
10162	FRESNOY-LE-CHATEAU				F			3	x	Se	A									x	r	Ob	Ob		Ob
10163	FULIGNY				M	x																	Ob		Ob
10164	GELANNES				F			2									10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob		Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
----------------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10165	GERAUDOT				F				x	Au	A											Ob	Ob		Ob
10166	LES GRANDES-CHAPELLES				M	x		1												x	g			Ob	Ob
10167	GRANDVILLE				M							x	Ssb												Ob
10168	LES GRANGES				M														x	r					Ob
10169	GUMERY				M	x		2	x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob		Ob
10170	GYE-SUR-SEINE	Seine	A	Seine amont	M			2											x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10171	HAMPIGNY				M			1	x	Au/Ma	A								x	f	Ob	Ob		Ob	
10172	HERBISSE				M	x													x	rf			Ob	Ob	
10173	ISLE-AUMONT				F	x		1	x	Se	A								x	rg	Ob	Ob		Ob	
10174	ISLE-AUBIGNY	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A		Ssb								Ob	Ob	Ob	Ob	
10175	JASSEINES				M				x	Au/Ma	A										Ob	Ob		Ob	
10176	JAUCOURT	Aube	A	Aube amont	M			8											x	f	Ob	Ob	Ob	Ob	
10177	JAVERNANT				M	x													x	r			Ob	Ob	
10178	JESSAINS	Aube	A	Aube amont	M	x		5											x	f	Ob	Ob	Ob	Ob	
10179	JEUGNY				F			1																Ob	
10180	JONCREUIL				F			2	x	Ma	A										Ob	Ob		Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10181	JULLY-SUR-SARCE				M	x		1											x	rg			Ob		Ob
10182	JUVANCOURT	Aube	A	Aube amont	f			3											x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10183	JUVANZE	Aube	A	Aube amont	F														x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10184	JUZANVIGNY				F			2	x	Au/Ma	A	x	Ssh						x	r	Ob	Ob		Ob	
10185	LAGESSE				M	x													x	r			Ob		Ob
10186	LAINES-AUX-BOIS				M	x													x	rg			Ob		Ob
10187	LANDREVILLE				f	x		3											x	g			Ob		Ob
10188	LANTAGES				M	x		1											x	r			Ob		Ob
10189	LASSICOURT				F				x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob		Ob	
10190	LAUBRESSEL				F				x	Se	A								x	f	Ob	Ob		Ob	
10191	LAVAU	Seine	A	Seine agglo	M			5	x	Se	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10192	LENTILLES				F				x	Au/Ma	A										Ob	Ob		Ob	
10193	LESMONT	Aube	A	Aube amont	F			3	x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10194	LEVIGNY				M	x		1															Ob		Ob
10195	LHUITRE				M	x		1	x	Au/Ma	A	X	Ssb								Ob	Ob		Ob	
10196	LIGNIERES				M	x		1															Ob		Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIRES : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
----------------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)		
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD	
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode
10197	LIGNOL-LE-CHATEAU	Aube	A	Aube amont	f			1											x	r	Ob	Ob	Ob	Ob
10198	LIREY				F			1											x	r				Ob
10199	LOCHES-SUR-OURCE				f	x		1											x	g		Ob		Ob
10200	LA LOGE-AUX-CHEVRES				F																			Ob
10201	LA LOGE-POMBLIN				F			1																Ob
10202	LES LOGES-MARGUERON				F			1											x	r				Ob
10203	LONGCHAMP-SUR-AUJON	Aube	A	Aube amont	f			5											x	f	Ob	Ob	Ob	Ob
10204	LONGEVILLE-SUR-MOGNE				F			4																Ob
10205	LONGPRE-LE-SEC				f	x													x	r		Ob		Ob
10206	LONGSOLS				M																			Ob
10207	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A										Ob	Ob	Ob	Ob
10208	LA LOUPTIERE-THENARD				M	x		1									20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob	Ob
10209	LUSIGNY-SUR-BARSE				F			2	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob		Ob
10210	LUYERES				M														x	rf				Ob
10211	MACEY				M	x													x	rg		Ob		Ob
10212	MACHY				F														x	r				Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine-agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres



Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)							
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD						
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode				
10213	MAGNANT				M	x		1										x	rg			Ob			Ob			
10214	MAGNICOURT	Aube	A	Aube aval	M			2	x	Au/Ma	A											Ob	Ob	Ob	Ob			
10215	MAGNY-FOUCHARD				M	x		1											x	rf					Ob		Ob	
10216	MAILLY-LE-CAMP				M	x								x					x	rfg					Ob		Ob	
10217	MAISON-DES-CHAMPS				M	x													x	r					Ob		Ob	
10218	MAISONS-LES-CHAOURCE				M	x		1																	Ob		Ob	
10219	MAISONS-LES-SOULAINES					x																			Ob		Ob	
10220	MAIZIERES-LA-GDE-PAROISSE	Seine	A	Seine aval	f			3	x	Au/Ma/Se	A	x	Ssb				20km	CNPE	Pv	x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob			
10221	MAIZIERES-LES-BRIENNE				F				x	Au/Ma	A								x	rf	Ob	Ob			Ob		Ob	
10222	MARAYE-EN-OTHE				M	x																			Ob		Ob	
10223	MARCILLY-LE-HAYER				M	x											20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob			Ob		Ob
10224	MARIGNY-LE-CHATEL				M	x											20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob			Ob		Ob
10225	MARNAY-SUR-SEINE	Seine	A	Seine aval	M			2	x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob			
10226	MAROLLES-LES-BAILLY				M	x		2												x	r				Ob		Ob	
10227	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES				M			2																				Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire
	A : approuvé	A : approuvé		A : approuvé	A : approuvé			(1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD		
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode	
10228	MATHAUX	Aube	A	Aube amont	F			2	x	Au	A								x	f	Ob	Ob	Ob	Ob	
10229	LES MAUPAS				F			1																Ob	
10230	MERGEY	Seine	A	Seine agglo	M			4	x	Se	A								x	g	Ob	Ob	Ob	Ob	
10231	LE MERIOT	Seine	A	Seine aval	F			3	x	Au/Ma/Se	A	x	Ssb				10km	CNPE	A	x	rfgfl	Ob	Ob	Ob	Ob
10232	MERREY-SUR-ARCE	Seine	A	Seine amont	f			2											x	fg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10233	MERY-SUR-SEINE	Seine	A	Seine aval	M			5	x	Se	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10234	MESGRIGNY	Seine	A	Seine aval	f			1	x	Se	A	x	Si						x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10235	MESNIL-LA-COMTESSE				M																			Ob	
10236	MESNIL-LETTRE				M																			Ob	
10237	MESNIL-SAINT-LOUP				M			1											x	g				Ob	
10238	MESNIL-SAINT-PERE				F			5											x	r				Ob	
10239	MESNIL-SELLIERES				M			2											x	r				Ob	
10240	MESSON				M	x													x	rg		Ob		Ob	
10241	METZ-ROBERT				M														x	r				Ob	
10242	MEURVILLE				f			1																Ob	
10243	MOLINS-SUR-AUBE	Aube	A	Aube amont	M				x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
		A : approuvé		A : approuvé	A : approuvé			

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10245	MONTAULIN				F			2	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob		Ob	
10246	MONTCEAUX-LES-VAUDES				F														x	rg				Ob	
10247	MONTFEY				F			1																Ob	
10248	MONTGUEUX				M	x		1											x	r		Ob		Ob	
10249	MONTIERAMEY				F			1	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob		Ob	
10250	MONTIER-EN-L'ISLE	Aube	A	Aube amont	M														x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10251	MONTIGNY-LES-MONTS				F			3											x	r				Ob	
10252	MONTMARTIN-LE-HAUT				f																			Ob	
10253	MONTMORENCY-BEAUFORT				M				x	Au/Ma	A											Ob	Ob		Ob
10254	MONTPOTHIER				F	x											10km	CNPE	A	x	rg	Ob	Ob		Ob
10255	MONTREUIL-SUR-BARSE				F			2	x	Se	A								x	r	Ob	Ob		Ob	
10256	MONTSUZAIN				M	x		1											x	rf		Ob		Ob	
10257	MOREMBERT	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A											Ob	Ob	Ob	Ob
10258	MORVILLIERS				F							x	Ssh				x	CIRES		x	r				Ob
10259	LA MOTTE-TILLY	Seine	A	Seine aval	M	x		1	x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	rgfl	Ob	Ob	Ob	Ob
10260	MOUSSEY	Seine	A	Seine agglo	F				x	Se	A								x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
----------------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10261	MUSSY-SUR-SEINE	Seine	A	Seine amont	M	x		4										x	r	Ob	Ob	Ob	Ob		
10262	NEUVILLE-SUR-SEINE	Seine	A	Seine amont	M	x		4										x	r	Ob	Ob	Ob	Ob		
10263	NEUVILLE-SUR-VANNE				F	x												x	rg		Ob		Ob		
10264	NOE-LES-MALLETS				f	x		1										x	g		Ob		Ob		
10265	LES NOES-PRES-TROYES				M			2	x	Se	A									Ob	Ob		Ob		
10266	NOGENT-EN-OTHE				M	x															Ob		Ob		
10267	NOGENT-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob		
10268	NOGENT-SUR-SEINE	Seine	A	Seine aval	M	x		5	x	Au/Ma/Se	A	x	Si				10km	CNPE	A	x	rfgfl	Ob	Ob	Ob	Ob
10269	NOZAY				M			2										x	f				Ob		
10270	ONJON				M			1															Ob		
10271	ORIGNY-LE-SEC				M												20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob		Ob
10272	ORMES	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma	A							x	fg	Ob	Ob	Ob	Ob		
10273	ORTILLON	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob		
10274	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN				M													x	g				Ob		
10275	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS				M			1									20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob		Ob
10276	PAISY-COSDON				F			3										x	r				Ob		

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L. (1)	I.A.L. (2)					
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD				
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode		
10278	PARGUES				M	x																	Ob		Ob	
10279	PARS-LES-CHAVANGES				M													x	r						Ob	
10280	PARS-LES-ROMILLY				M			x	Au/Ma/Se	A						20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob			Ob	
10281	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE				M																				Ob	
10282	PAYNS	Seine	A	Seine agglo	M	x		1	x	Se	A							x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob
10283	PEL-ET-DER				F			x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob					Ob
10284	PERIGNY-LA-ROSE	Seine	A	Seine aval	M			3	x	Au/Ma/Se	A				10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob
10285	PERTHES-LES-BRIENNE				M			x	Au/Ma	A																Ob
10286	PETIT-MESNIL				F			3																		Ob
10287	PINEY				F			2	x	Au	A							x	rf	Ob	Ob					Ob
10288	PLAINES-SAINT-LANGE	Seine	A	Seine amont	M			3										x	r	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob
10289	PLANCY-L'ABBAYE	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma	A							x	g	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob
10290	PLANTY				M	x												x	r							Ob
10291	PLESSIS-BARBUISE				M			x	Au/Ma/Se	A					10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob					Ob
10293	POIVRES				M	x																				Ob
10294	POLIGNY				M	x												x	r							Ob

LEGENDE	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
---------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)		
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD	
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode
10295	POLISOT	Seine	A	Seine amont	f	x		3										x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10296	POLISY	Seine	A	Seine amont	f			1										x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10297	PONT-SAINTE-MARIE	Seine	A	Seine agglo	M			5	x	Se	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10298	PONT-SUR-SEINE	Seine	A	Seine aval	F	x		4	x	Au/Ma/Se	A		Si			10km	CNPE	A	x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob
10299	POUAN-LES-VALLEES	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A							x	rg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10300	POUGY	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10301	POUY-SUR-VANNES				M			1															Ob	
10302	PRASLIN				M	x												x	r		Ob		Ob	
10303	PRECY-NOTRE-DAME	Aube	A	Aube amont	F			2	x	Au/Ma	A									Ob	Ob	Ob	Ob	
10304	PRECY-SAINT-MARTIN	Aube	A	Aube amont	F				x	Au/Ma	A							x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10305	PREMIERFAIT				M													x	g				Ob	
10306	PROVERVILLE	Aube	A	Aube amont	M			2												Ob	Ob	Ob	Ob	
10307	PRUGNY				M			1										x	g				Ob	
10308	PRUNAY-BELLEVILLE				M	x												x	g		Ob		Ob	
10309	PRUSY				M	x		1										x	r		Ob		Ob	
10310	PUITS-ET-NUISEMENT				M	x		1													Ob		Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
		A : approuvé		A : approuvé	A : approuvé			



Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD		
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode	
10329	ROUILLY-SAINT-LOUP	Seine	A	Seine agglo	F			2	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10330	ROUVRES-LES-VIGNES				f																			Ob	
10331	RUMILLY-LES-VAUDES				F			4											x	rg				Ob	
10332	RUVIGNY				F			1	x	Se	A								x	r	Ob	Ob		Ob	
10333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS				M	x		1	x	Se	A	x	Ssb						x	rf	Ob	Ob		Ob	
10334	SAINT-AUBIN				F	x			x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	r	Ob	Ob		Ob
10335	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE				F	x		1											x	r		Ob		Ob	
10336	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	Seine	A	Seine agglo	M			3	x	Se	A								x	g	Ob	Ob	Ob	Ob	
10337	ST-CHRISTOPHE-DODINICOURT				f				x	Au/Ma	A										Ob	Ob		Ob	
10338	ST-ETIENNE-SOUS-BARBUISE				M														x	rf				Ob	
10339	SAINT-FLAVY				M																			Ob	
10340	SAINT-GERMAIN				M														x	rg				Ob	
10341	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	Seine	A	Seine aval	F			2	x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob
10342	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL				F			1																Ob	
10343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	Seine	A	Seine agglo	f			4	x	Se	A								x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres



Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)								
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD							
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode					
10344	SAINTE-LEGER-PRES-TROYES				M			2											x	rf									Ob
10345	SAINTE-LEGER-SOUS-BRIENNE	Aube	A	Aube amont	F				x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10346	SAINTE-LEGER-SOUS-MARGERIE				M																								Ob
10347	SAINTE-LOUP-DE-BUFFIGNY				F	x		2									10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob					Ob	
10348	SAINTE-LUPIEN				M							x	Si				20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob					Ob	
10349	SAINTE-LYE	Seine	A	Seine agglo	M	x		9	x	Se	A									x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10350	SAINTE-MARDS-EN-OTHE				M	x		4																				Ob	Ob
10351	SAINTE-MARTIN-DE-BOSSENAY				M							x	Ssb				20km	CNPE	Pv	x	g	Ob	Ob					Ob	
10352	SAINTE-MAURE	Seine	A	Seine agglo	M	x		3	x	Se	A									x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10353	SAINTE-MESMIN	Seine	A	Seine aval	M			3	x	Se	A	x	Si							x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10354	SAINTE-NABORD-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma	A									x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10355	SAINTE-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Seine	A	Seine aval	F				x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10356	SAINTE-OUPLH	Seine	A	Seine aval	M			1	x	Se	A											Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10357	SAINTE-PARRES-AUX-TERTRES	Seine	A	Seine agglo	M			6	x	Se	A									x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob
10358	SAINTE-PARRES-LES-VAUDES	Seine	A	Seine amont	f			3				x	Si							x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob	Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)							
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD						
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode				
10359	SAINT-PHAL				F	x		3											x	r					Ob		Ob	
10360	SAINT-POUANGE				M														x	rg							Ob	
10361	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE				M			1											x	rf							Ob	
10362	SAINTE-SAVINE				M			1	x	Se	A								x	rg	Ob	Ob					Ob	
10363	SAINT-THIBAULT	Seine	A	Seine agglo	F			4	x	Se	A	x	Ssh	A	A				x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob	
10364	SAINT-USAGE				f	x		1											x	g				Ob			Ob	
10365	SALON				M														x	g							Ob	
10366	SAULCY				f			2																			Ob	
10367	LA SAULSOTTE	Seine	A	Seine aval	F	x		1	x	Au/Ma/Se	A						10km	CNPE	A	x	r	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob
10368	SAVIERES	Seine	A	Seine aval	M			4	x	Se	A								x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob			Ob	
10369	SEMOINE				M	x																			Ob		Ob	
10370	SOLIGNY-LES-ETANGS				F												10km	CNPE	A	x	g	Ob	Ob				Ob	
10371	SOMMEVAL				M	x																			Ob		Ob	
10372	SOULAINES-DHUYS				F	x											x	CSA	A	x	r	Ob	Ob				Ob	
10373	SOULIGNY				M	x													x	rg					Ob		Ob	
10374	SPOY				M			3																			Ob	

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques											PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)							
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD						
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode					
10375	THENNELIERES				F													x	rf										
10376	THIEFFRAIN				M	x		1											x	rg					Ob		Ob		
10377	THIL				M	x																			Ob		Ob		
10378	THORS				f																						Ob		
10379	TORCY-LE-GRAND	Aube	A	Aube aval	M	x		1	x	Au/Ma	A												x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10380	TORCY-LE-PETIT	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A												x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10381	TORVILLIERS				M	x		1															x	r		Ob		Ob	
10382	TRAINEL				F	x											10km	CNPE	A				x	g	Ob	Ob		Ob	
10383	TRANCAULT				F												20km	CNPE	Pv				x	g	Ob	Ob		Ob	
10384	TRANNES	Aube	A	Aube amont	F	x		2															x	r	Ob	Ob	Ob	Ob	
10386	TROUANS				M	x																	x	r		Ob		Ob	
10387	TROYES	Seine	A	Seine agglo	M	x		9	x	Se	A												x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10388	TURGY				M																							Ob	
10389	UNIENVILLE	Aube	A	Aube amont	M			1																x	rg	Ob	Ob	Ob	Ob
10390	URVILLE				f	x		2																				Ob	
10391	VAILLY				M			1																x	r				Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
----------------	--	--	--------------------------	---	--	--	---	--

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD		
		Cours d'eau	PPRI	Nom PPRI	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode
10019	VAL-D'AUZON				F	x		1	x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob		Ob
10392	VALLANT-SAINT-GEORGES	Seine	A	Seine aval	f	x		3	x	Se	A								x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob
10393	VALLENTIGNY				F				x	Au/Ma	A								x	f	Ob	Ob		Ob
10394	VALLIERES				M			2											x	r				Ob
10395	VANLAY				M	x		2											x	r		Ob		Ob
10396	VAUCHASSIS				M	x		2														Ob		Ob
10397	VAUCHONVILLIERS				M	x		1											x	f		Ob		Ob
10398	VAUCOGNE				M				x	Au/Ma	A											Ob	Ob	Ob
10399	VAUDES				F														x	rfg				Ob
10400	VAUPOISSON	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob
10401	VENDEUVRE-SUR-BARSE				F	x		5											x	rfg		Ob		Ob
10402	LA VENDUE-MIGNOT				F			2											x	g				Ob
10403	VERNONVILLIERS				M	x																Ob		Ob
10404	VERPILLIERES-SUR-OURCE				M	x		1														Ob		Ob
10405	VERRICOURT	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob
10406	VERRIERES	Seine	A	Seine agglo	F			9	x	Se	A								x	r	Ob	Ob	Ob	Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels							Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire							TMD		
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI					Présence	Mode	
10408	VIAPRES-LE-PETIT	Aube	A	Aube aval	M			1	x	Au/Ma	A											Ob	Ob	Ob	Ob
10409	VILLACERF	Seine	A	Seine agglo	M			4	x	Se	A								x	g		Ob	Ob	Ob	Ob
10410	VILLADIN				M	x																	Ob		Ob
10411	LA VILLE-AUX-BOIS				F											x	CSA	A				Ob	Ob		Ob
10412	VILLECHETIF	Seine	A	Seine agglo	M			1	x	Se	A								x	r		Ob	Ob	Ob	Ob
10414	VILLELOUP				M	x																	Ob		Ob
10416	VILLEMEREUIL				F			1											x	fg					Ob
10417	VILLEMIRON-EN-OTHE				M	x																	Ob		Ob
10418	VILLEMORIEN				M	x		2											x	r			Ob		Ob
10419	VILLEMoyenne	Seine	A	Seine amont	F			3											x	r		Ob	Ob	Ob	Ob
10420	VILLENAUXE-LA-GRANDE				F	x		1								10km	CNPE	A	x	rg		Ob	Ob		Ob
10421	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	Seine	A	Seine aval	M			3	x	Au/Ma/Se	A					10km	CNPE	A	x	g		Ob	Ob	Ob	Ob
10422	VILLENEUVE-AU-CHEMIN				M	x													x	r			Ob		Ob
10423	LA VILLENEUVE-AU-CHENE				F			1											x	rfg					Ob
10424	VILLERET				F				x	Au/Ma	A								x	f		Ob	Ob		Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)			
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD		
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode
10425	VILLERY				M	x		1										x	r			Ob		Ob
10426	VILLE-SOUS-LA-FERTE	Aube	A	Aube amont	M	x		3										x	rf	Ob	Ob	Ob	Ob	
10427	VILLE-SUR-ARCE				M	x		1										x	g			Ob		Ob
10428	VILLE-SUR-TERRE				M	x																Ob		Ob
10429	VILLETTE-SUR-AUBE	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A	x	Ssb/Si	A	A			x	rfg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10430	VILLIERS-HERBISSE				M													x	rf					Ob
10431	VILLIERS-LE-BOIS				f	x		1														Ob		Ob
10432	VILLIERS-SOUS-PRASLIN				M	x		1										x	r			Ob		Ob
10433	VILLY-EN-TRODES				M	x		3										x	r			Ob		Ob
10434	VILLY-LE-BOIS				F													x	g					Ob
10435	VILLY-LE-MARECHAL				F			1										x	fg					Ob
10436	VINETS	Aube	A	Aube aval	M				x	Au/Ma	A									Ob	Ob	Ob	Ob	
10437	VIREY-SOUS-BAR	Seine	A	Seine amont	M	x		2										x	rg	Ob	Ob	Ob	Ob	
10438	VITRY-LE-CROISE				f	x		2										x	r			Ob		Ob
10439	VIVIERS-SUR-ARTAUT				f	x		3										x	g			Ob		Ob
10440	VOIGNY				f			2										x	r					Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

Communes		Risques naturels						Risques technologiques										PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)				
INSEE	Nom	Inondation			Mouvement de terrain			Nb de cat nat	Barrage			Industriel				Nucléaire						TMD			
		Cours d'eau	PPRi	Nom PPRi	Argiles	Cavités	PPRN		Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site					PPI	Présence	Mode	
10441	VOSNON				M	x																	Ob		Ob
10442	VOUE				M	x													x	rf			Ob		Ob
10443	VOUGREY				M	x																	Ob		Ob
10444	VULAINES				F	x													x	r			Ob		Ob
10445	YEVRES-LE-PETIT				M														x	r					Ob

<b>LEGENDE</b>	A : approuvé Seine agglo : PPRi de l'agglomération troyenne	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort  A : approuvé	mis à jour au 01/10/2020	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine  A : approuvé	Ssh : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Silo SETI (Silo à Enjeux Très Important)  A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CIREs : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire  (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres

## Le risque inondation (mise à jour 2020 de la page 44)

Les pratiques agricoles jouent également un rôle positif en ralentissant les eaux de ruissellement, ou négatif si elles laissent le sol dénudé en période hivernale ou sur des fortes pentes.

**Les principales inondations dans le département de l'Aube sont celles de 1910, 1955, 1983, 2013 et 2018.**

Les principaux enjeux exposés aux inondations de plaine sont les zones urbanisées dans les vallées de la Seine et de l'Aube. La majorité de la population et de ses activités économiques s'est en effet installée le long de ces vallées. Les inondations sont lentes et ne causent pas un réel danger pour la sécurité des personnes. Les dommages causés au bâti et aux activités peuvent représenter des conséquences économiques très importantes. **Néanmoins, toute commune traversée par un cours d'eau, quel qu'il soit, peut être sujette à une inondation en cas de précipitations intenses ou exceptionnelles (Hozain, Armance...).**

Janvier 1955



Mai 2013

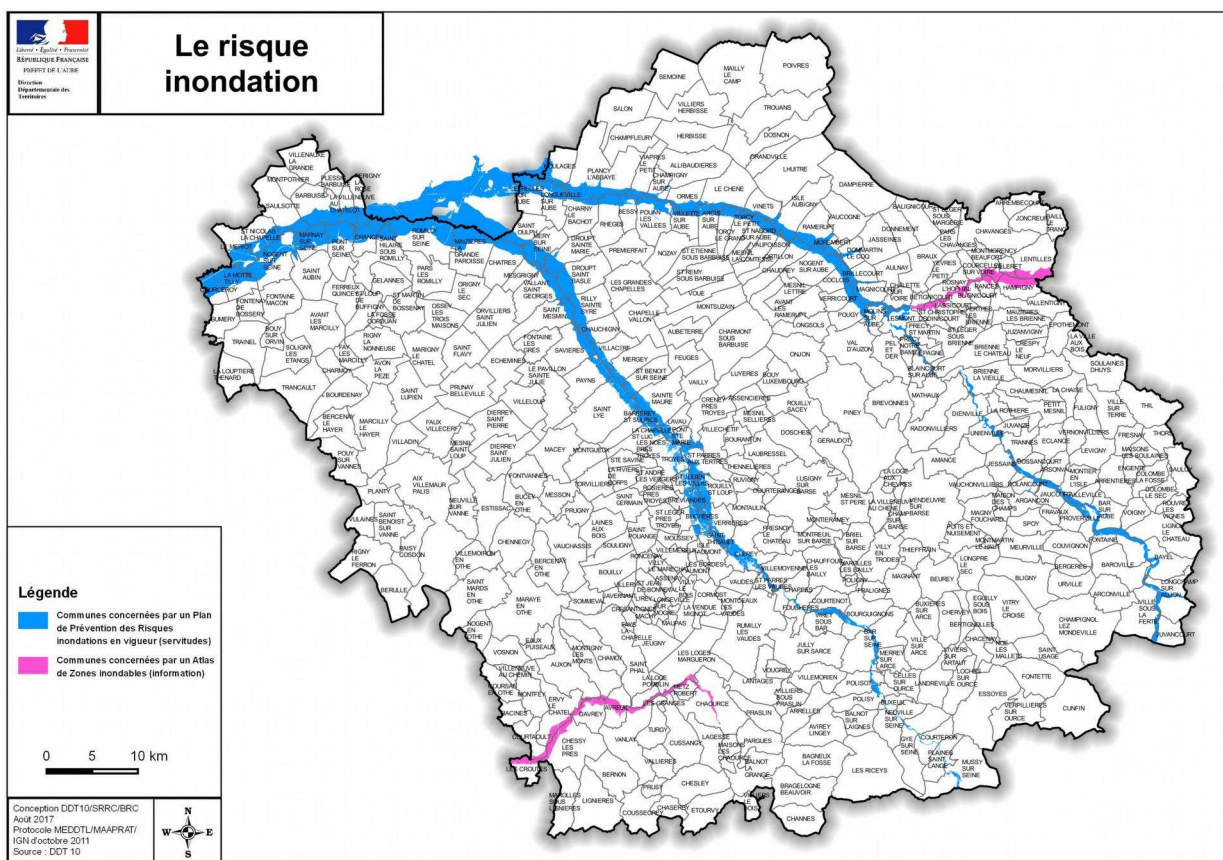


Janvier 2018



Inondations dans l'Aube (Source : DDT de l'Aube)

## 2. PRÉVENTION ET PROTECTION





## 2.1 Les Atlas de Zones Inondables (AZI)

Les AZI sont issus d'éléments de connaissance (études, archives...) et retracent les limites des inondations historiques ou partielles. Deux AZI sont disponibles sur des cours d'eau secondaires :

- **L'AZI de l'Armance** concerne les communes de :

AUXON	CUSSANGY	METZ-ROBERT
AVREUIL	DAVREY	MONTIGNY-LES-MONTS
CHAOURCE	ERVY-LE-CHATEL	SAINT-PHAL
CHESSY-LES-PRES	LES GRANGES	VANLAY
COURTAULT	LA LOGE-POMBLIN	
LES CROUTES	LES LOGES-MARGUERON	

- **L'AZI de la Voire** concerne les communes de :

BETIGNICOURT	LASSICOURT	ROSNAY-L'HOPITAL
BLIGNICOURT	LENTILLES	ST CHRISTOPHE-DODINICOURT
COURCELLES-SUR-VOIRE	MONTMORENCY-BEAUFORT	VILLERET
HAMPIGNY	RANCES	

## 2.2 Les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi)

Les PPRi sont mis en place sur les cours d'eau à enjeux (Aube et Seine). Ils déterminent les zones inondables et y réglementent l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter. Cinq PPRi sont à ce jour approuvés dans le département :

- le **PPRi de l'Agglomération Troyenne**, approuvé le 13/04/2017, concerne 22 communes :

BARBEREY-SAINT-SULPICE	MOUSSEY	SAINT-THIBAUT
BREVIANDES	PAYNS	SAINTE-MAURE
BUCHERES	PONT-SAINT-MARIE	TROYES
CLEREY	ROUILLY-SAINT-LOUP	VERRIERES
CRENEY-PRES-TROYES	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	VILLACERF
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	VILLECHETIF
LAVAU	SAINT-LYE	
MERGEY	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	

- le **PPRi de la Seine Aval**, approuvé le 09/01/2020, concerne 26 communes auboises (et 6 marnaises\*) :

BARBUISE	LE MERIOT	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY
CHATRES	MERY-SUR-SEINE	SAINT-MESMIN
CHAUCHIGNY	MESGRIGNY	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
COURCEROY	LA MOTTE-TILLY	SAINT-OULPH
CRANCEY	NOGENT-SUR-SEINE	LA SAULSOTTE
DROUPT-SAINT-BASLE	PERIGNY-LA-ROSE	SAVIERES
DROUPT-SAINT-MARIE	PONT-SUR-SEINE	VALLANT-SAINT-GEORGES
MAIZIERES-GDE-PAROISSE	RILLY-SAINT-SYRE	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT
MARNAY-SUR-SEINE	ROMILLY-SUR-SEINE	

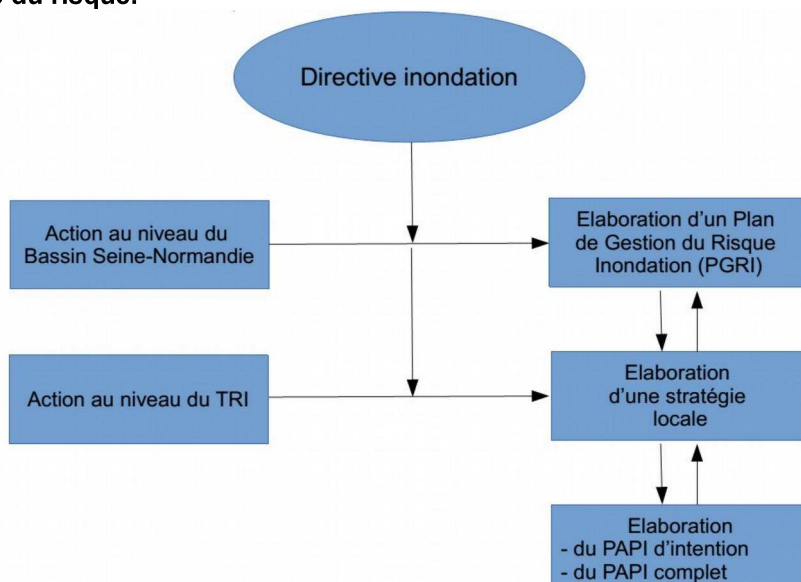
\*Clesles, Conflans-sur-Seine, Esclavolles-Lurey, Marcilly-sur-Seine, Saint-Just-Sauvage, Saron-sur-Aube

- le **PPRi de la Seine Amont**, approuvé le 10/03/2017, concerne 17 communes :

BAR-SUR-SEINE	FOUCHERES	POLISOT
BOURGUIGNONS	GYE-SUR-SEINE	POLISY
BUXEUIL	MERREY-SUR-ARCE	SAINT-PARRES-LES-VAUDES
CHAPPES	MUSSY-SUR-SEINE	VILLEMoyenne
COURTENOT	NEUVILLE-SUR-SEINE	VIREY-SOUS-BAR
COURTERON	PLAINES-SAINT-LANGE	

Une **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** élaborée sur ce territoire en concertation avec tous les acteurs concernés, a été approuvée le 09/12/2016. Elle a été étendue aux communes situées sur leur bassin versant amont jusqu'à la prise d'eau du barrage Seine (fleuve Seine, rivière Barse, et rivière Hozain) soit au total 28 communes. Elle définit les grands objectifs à atteindre pour :

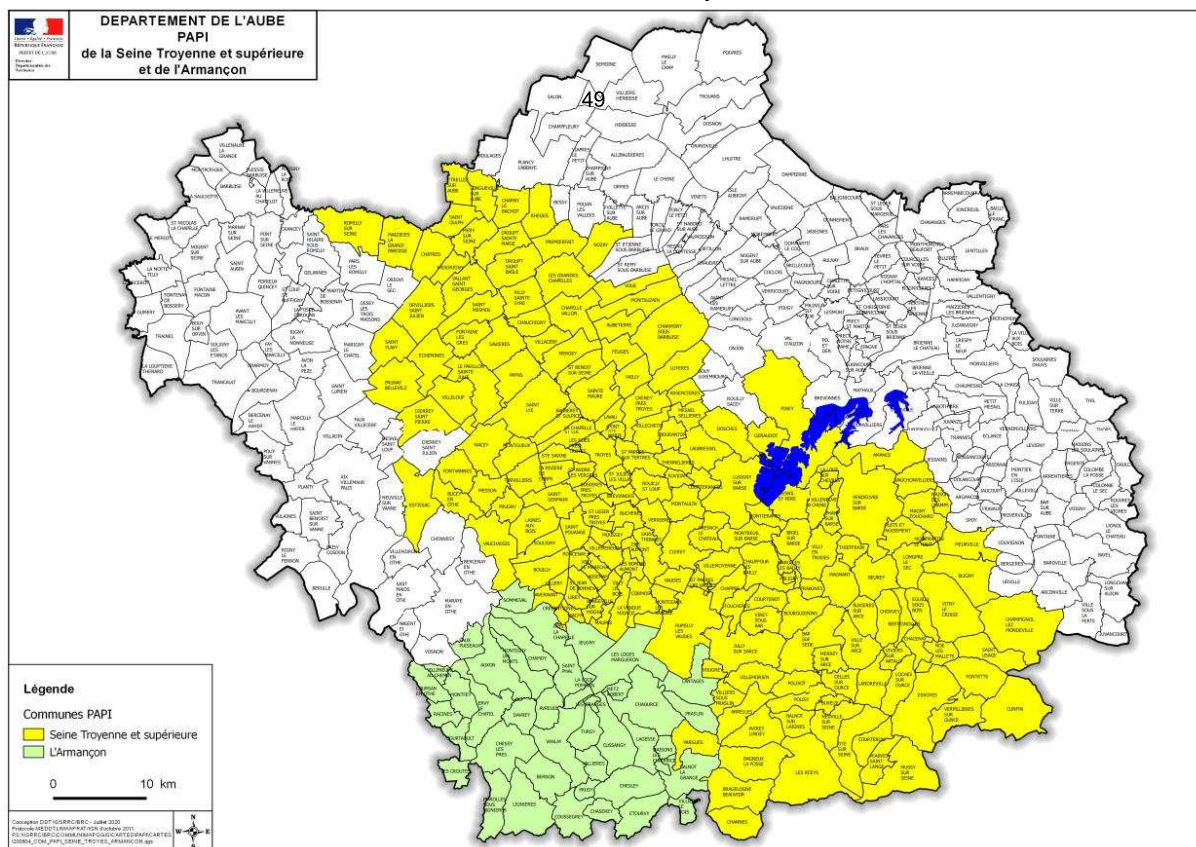
- réduire la vulnérabilité des territoires,
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
- développer la culture du risque.



## 2.6 Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

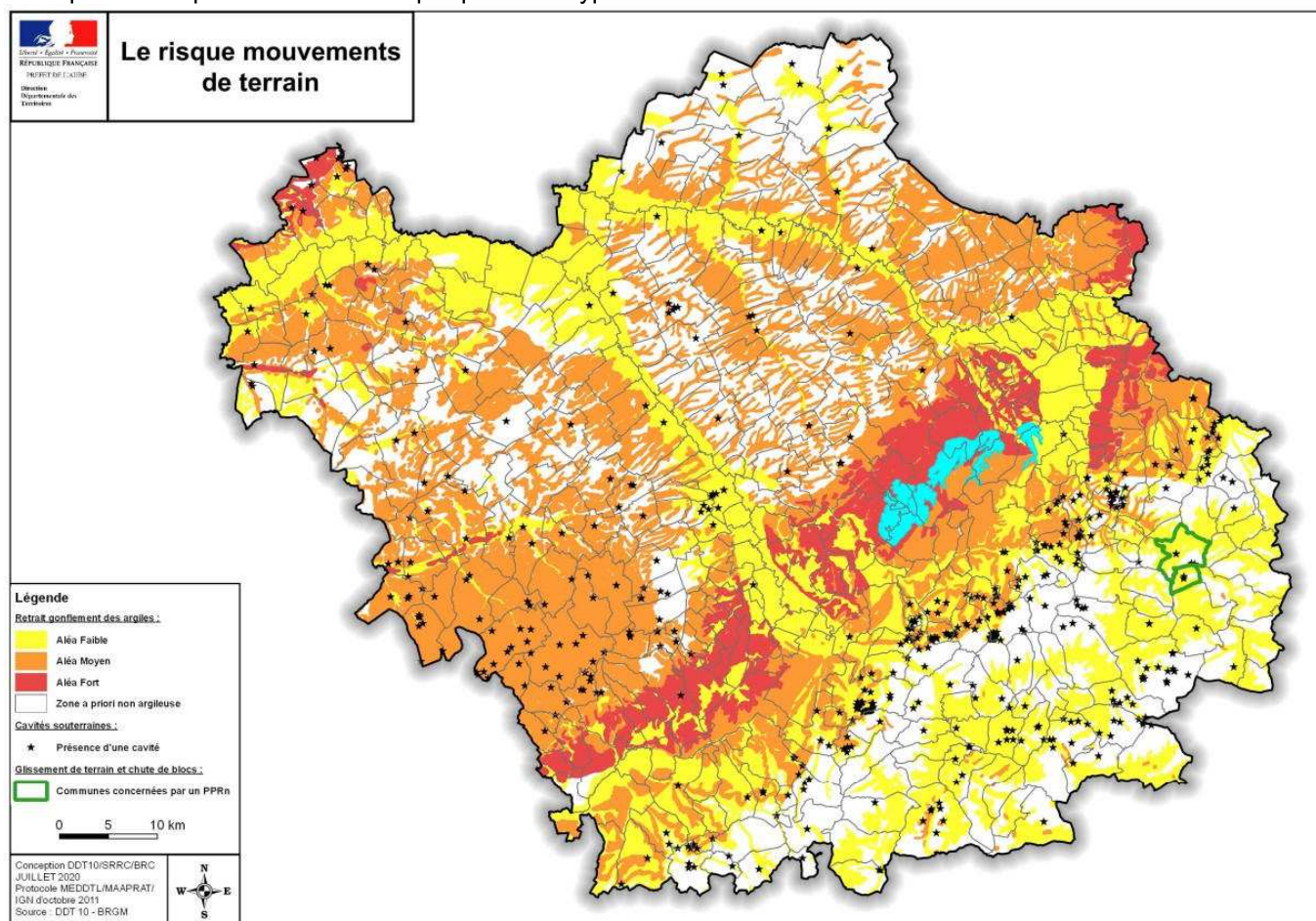
Des PAPI sont mis progressivement en place pour engager des actions concrètes sur le territoire et prévenir le risque inondation.

**Les communes concernées par un PAPI**



## 1.2 Le risque dans l'Aube

Le département peut être concerné par plusieurs types de mouvement de terrain.



Les différents risques de mouvement de terrain font l'objet d'études (analyses d'archives, études diverses hydrogéologiques, géotechniques, sondages,...) afin de permettre leur recensement et leur cartographie.

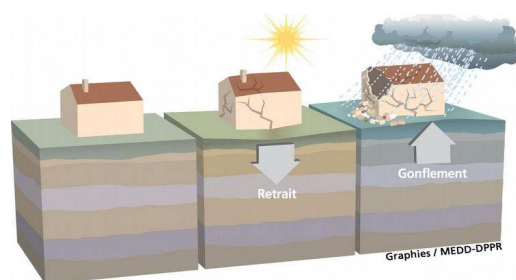


Pour plus d'informations, consultez [www.gorisques.gouv.fr](http://www.gorisques.gouv.fr)

### 1.2.1 Le retrait-gonflement des sols argileux

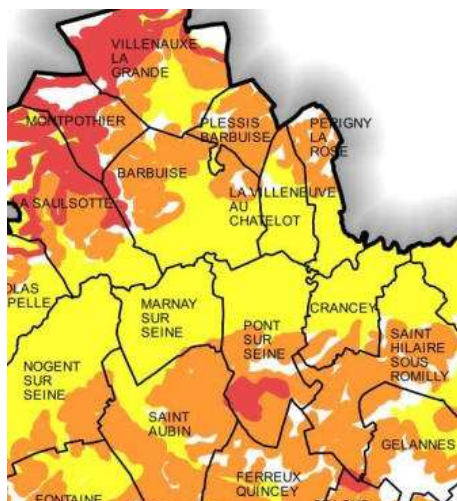
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Le retrait-gonflement des sols argileux consécutif à la sécheresse est le principal risque mouvement de terrain rencontré dans le département de l'Aube. Les principaux événements ayant touché le département sont consécutifs aux sécheresses de 2003, 2011, 2018 et 2019.



Retrait-gonflement des argiles consécutif à la sécheresse

Les enjeux particulièrement menacés sont les bâtiments à fondations superficielles, qui peuvent subir des dommages importants. Les maisons individuelles sont les principaux enjeux touchés car elles sont le plus souvent construites sans étude géotechnique préalable (permettant d'identifier le risque et de prendre les mesures constructives nécessaires), et leurs fondations sont le plus souvent superficielles. Les dommages ne sont pas immédiats comme dans le cas d'une chute de blocs, ils peuvent apparaître des mois après la sécheresse, ce qui complique les procédures d'indemnisation.



## Légende

### Retrait gonflement des argiles

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Zone a priori non argileuse

### Cavités souterraines

- ★ Présence d'une cavité

### Glissement de terrain et chute de blocs

- Communes concernées par un PPRn

Extrait de la cartographie des sols argileux (Source : BRGM)

**Le retrait gonflement des sols argileux** a fait l'objet d'une nouvelle cartographie départementale réalisée par le BRGM et en vigueur depuis le 1er janvier 2020.



Les données sont disponibles sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Les mesures constructives pour réduire le risque de retrait-gonflement des sols argileux

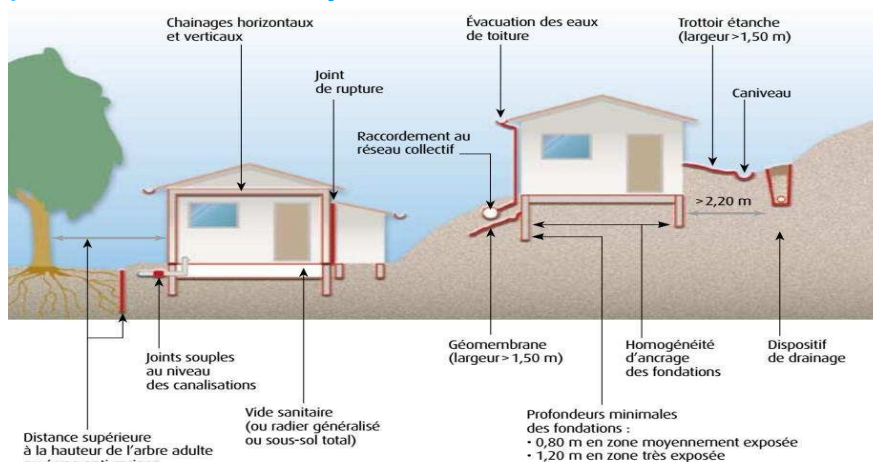
Pour réduire le risque de retrait-gonflement des sols argileux consécutifs à la sécheresse, des mesures collectives ou individuelles peuvent être mises en œuvre. La maîtrise d'ouvrage des travaux de protection, lorsque ceux-ci protègent des intérêts collectifs, revient aux communes dans la limite de leurs ressources. Dans le cas contraire, les travaux sont à la charge des particuliers, propriétaires des terrains à protéger. Le terme « particulier » désigne les citoyens, mais également les aménageurs et les associations syndicales agréées. En cas de carence du maire, ou lorsque plusieurs communes sont concernées par les aménagements, l'État peut intervenir pour prendre les mesures de police.

Parmi les travaux de réduction du risque, on peut citer :

- **pour les constructions neuves** (après étude de sol) : fondations profondes, rigidification de la structure par chaînage...
- **pour les constructions existantes** : maîtrise des rejets d'eau, contrôle de la végétation en l'éloignant des constructions et en élaguant régulièrement les arbres...



Des recommandations de construction sont détaillées dans une brochure éditée par le ministère en charge de l'écologie, téléchargeable sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr). **Une nouvelle section est créée dans le code la construction et de l'habitation, modifié à compter du 1er octobre 2020, imposant des études géotechniques en zones d'aléas moyen et fort.**



Extrait de la brochure "Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?"

Pour toutes les communes exposées au risque de retrait-gonflement des sols argileux, il est vivement recommandé de réaliser un DICRIM ou un PCS.



Les cartes d'aléas sont consultables sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## 1.2.3 Les coulées boueuses

Caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide, les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégradation de certains glissements avec afflux d'eau, principalement dans les régions viticoles du département à l'occasion d'un orage violent.



Coulée boueuse (Source : Géorisques)



Coulée boueuse (Source : Géorisques)

## Les mesures collectives pour réduire le risque de coulées boueuses

Sur la commune des Riceys, par exemple, plusieurs dizaines de bassins de rétention ont été construits afin de limiter le risque.

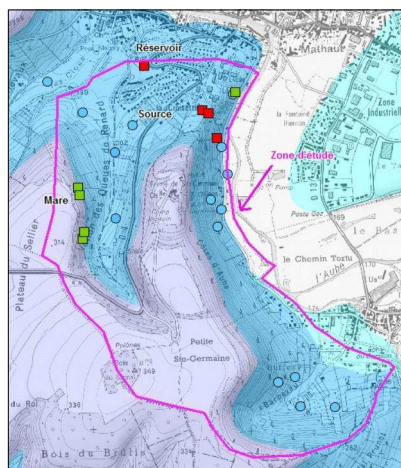
## 1.2.4 Les glissements de terrain et les chutes de blocs

Un **glissement de terrain** correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture. C'est un phénomène géologique qui désigne la descente d'une masse de terre sur une pente.

Les **chutes de blocs** sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés tels que calcaires, grès, roches cristallines, etc. Ces chutes sont caractérisées par une zone de départ, une zone de propagation et une zone d'épandage. Les blocs décrochés suivent généralement la ligne de plus grande pente. Les distances parcourues sont fonction de la position de la zone de départ dans le versant, de la pente du versant, de la taille, de la forme et du volume des blocs éboulés, de la nature de la couverture superficielle, de la végétation...



Chute de blocs à Bar-sur-Aube (Source : BRGM)



Extrait de la carte géologique de Bar-sur-Aube (Source : BRGM)

Dans l'Aube, ce phénomène a été observé sur la colline Sainte-Germaine à Bar-sur-Aube et à Fontaine en mars 2014. L'étude confiée au BRGM a mis en évidence un versant « perturbé » (moutonnement, humidité,...) et a abouti à un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) "mouvement de terrain" et "chute de blocs" approuvé le 06 décembre 2018.



Pour consulter les données liées au PPRn : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

## Les sites SEVESO

### seuil bas

Établissements	Commune d'implantation	Produits utilisés	Communes concernées par le risque	Nature des risques
<b>CRISTAL UNION</b>	VILLETTE-SUR-AUBE	Alcool et sucre	VILLETTE-SUR-AUBE, ARCIS-SUR-AUBE	Incendie, explosion
<b>SCARA</b>	VILLETTE-SUR-AUBE	Phytosanitaires	VILLETTE-SUR-AUBE, ARCIS-SUR-AUBE	Nuage toxique, incendie
<b>ICOA FRANCE</b>	CRANCEY	Produits toxiques	CRANCEY	Nuage toxique, incendie
<b>SEVEAL</b>	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Phytosanitaires	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Nuage toxique, incendie
<b>SAIPOL</b>	LE MERIOT	Huiles alimentaires et biodiesel	LE MERIOT	Incendie, explosion
<b>IPC Petroleum</b>	GRANDVILLE	Pétrole brut	GRANDVILLE	incendie
<b>PETITJEAN</b>	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	Produits chimiques	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	Incendie, explosion
<b>SPPE SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY</b>	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	Pétrole brut	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	incendie
<b>SECOIA</b>	DAMPIERRE	Munitions chimiques anciennes, explosifs	DAMPIERRE LHUITRES ISLE-AUBIGNY	Nuage toxique, explosion, incendie

## Les silos

Les silos sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

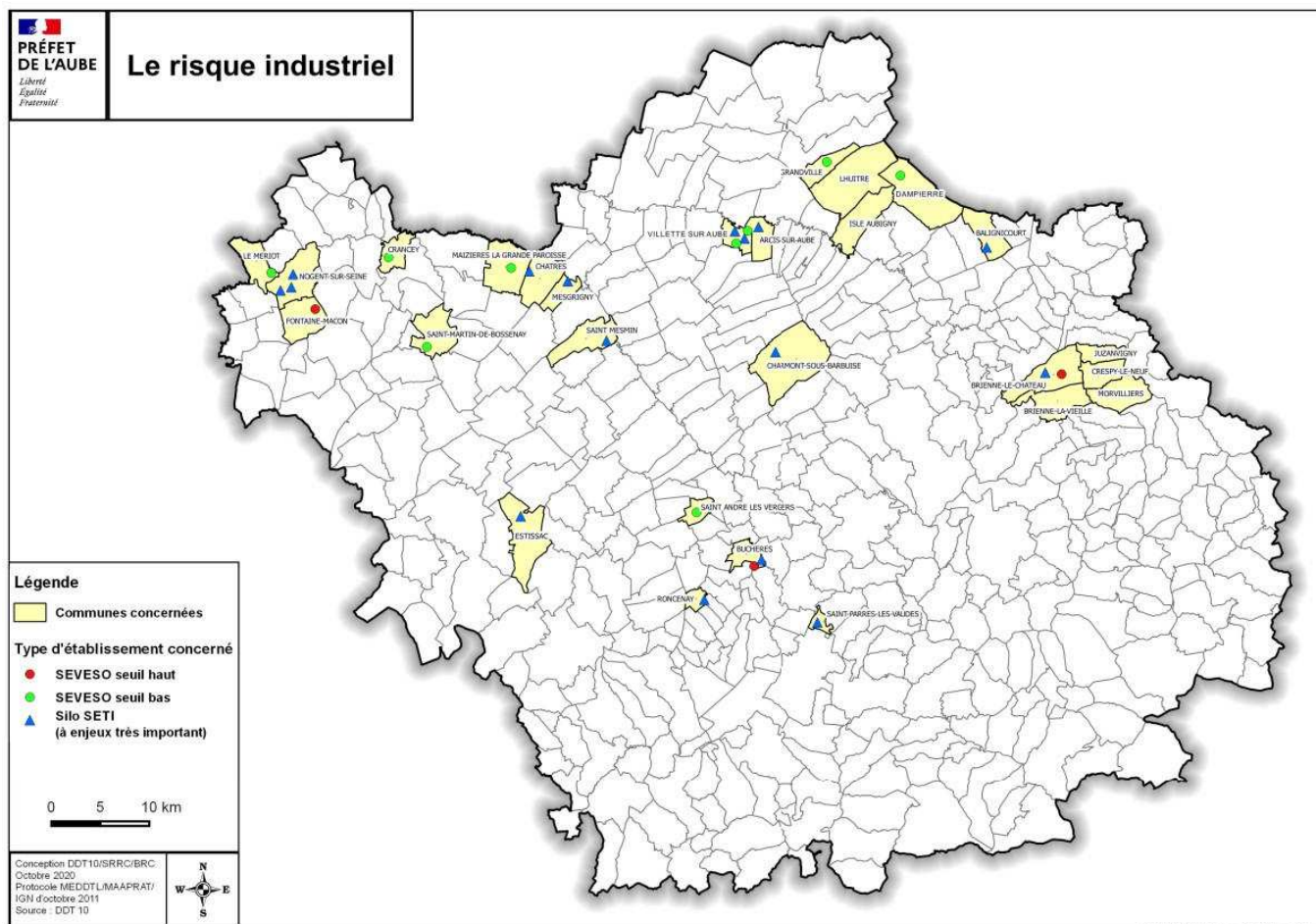
Le principal risque présenté par ce type d'installation est l'explosion d'un nuage de poussières de céréales, qui peut avoir des conséquences dramatiques.

Les **Silos à Enjeux Très Importants (SETI)**, font l'objet d'une attention particulière de la DREAL.

Ceux listés ci-après ont été considérés comme présentant les plus hauts risques en raison de leur situation à proximité d'habitations ou de voies (routières ou ferrées) à forte densité de circulation.

Établissements	Commune d'implantation et communes concernées par le risque	Produits utilisés	Nature des risques
<b>SOUFFLET</b>	ARCIS-SUR-AUBE	Céréales	Explosion
	NOGENT-SUR-SEINE (gare)		
	NOGENT-SUR-SEINE (port)		
	PONT-SUR-SEINE		
<b>SCARA</b>	CHARMONT-SOUS-BARBUISE		
	VILLETTE-SUR-AUBE		
<b>VIVESCIA (ex-NOURICIA)</b>	BRIENNE-LE-CHÂTEAU		
	BALIGNICOURT		
	CHATRES		
	ESTISSAC		
	BUCHERES		
	RONCENAY		
	SAINT-MESMIN		
	SAINT-PARRES-LES-VAUDES		
	SAINT-LUPIEN		
NOGENT-SUR-SEINE			
<b>FRANCE LUZERNE</b>	MESGRIGNY	Luzerne	Explosion
<b>CRISTAL UNION</b>	ARCIS-SUR-AUBE	Sucre	

## Cartographie des communes concernées



## 2. PRÉVENTION ET SURVEILLANCE

La réglementation française (code de l'environnement intégrant notamment les directives SEVESO) impose aux établissements industriels dangereux un certain nombre de mesures de prévention et de protection. Ces obligations sont codifiées au livre V du code de l'environnement.

Depuis le 1er juin 2015, la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3, relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, est entrée en vigueur en remplacement de la directive SEVESO 2.

### 2.1 La réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

La prévention des risques technologiques et industriels nécessite la vigilance de chacun des acteurs. L'exploitant des installations dangereuses doit les concevoir, les construire et les exploiter en réduisant autant que possible les risques d'accidents, sous le contrôle de l'inspection des installations classées (services de l'État : DREAL pour les IPCE civiles, Ministère de la Défense pour les installations militaires).

L'approche française de la prévention est basée sur des principes communs européens.

La sécurité est assurée selon le principe de la défense en profondeur, associant des mesures de prévention et de protection indépendantes visant à réduire le risque à la source.

La sécurité doit, en outre, intégrer tous les aspects du risque : production et utilisation de matières dangereuses, transport, installations nouvelles et anciennes.

L'ensemble des établissements soumis à autorisation doit notamment élaborer :

- **une étude d'impact**, imposée à l'industriel afin de réduire au maximum et de maîtriser les nuisances causées par le fonctionnement normal de son installation,
- **une étude de dangers**, où l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences ; cette étude conduit l'industriel à réduire les risques à la source au maximum, mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection nécessaires et à identifier les risques résiduels.

## 2.2 La maîtrise de l'urbanisation

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le risque industriel.

La législation ICPE permet d'établir des servitudes d'utilité publique autour des installations nouvelles.

Sur les sites SEVESO seuil haut, des **Plans de Prévention du Risque Technologique (PPRT)** délimitent un périmètre d'exposition autour duquel :

- toute nouvelle construction est interdite ou subordonnée au respect de certaines prescriptions,
- les communes peuvent instaurer le droit de préemption urbain ou un droit de délaissement des bâtiments,
- l'État peut déclarer d'utilité publique l'expropriation d'immeubles en raison de leur exposition à des risques importants à cinétique rapide, présentant un danger très grave pour la vie humaine.

## 2.3 L'information préventive de la population

### Le DICRIM

Dans les communes comprises dans le champ d'application d'un PPI, le maire doit élaborer un **Document d'Information Communal** sur les **Risques Majeurs (DICRIM)**, qui s'appuie sur le dossier d'information communal que lui transmet le préfet.



Pour tout ce qui concerne l'information préventive, voir la fiche n°1 (page 112).

### Les plaquettes d'information élaborées par l'exploitant

Les populations riveraines des sites classés Seveso AS (SEVESO seuil haut) reçoivent par ailleurs, tous les cinq ans, une information spécifique financée par les exploitants qui présente notamment la nature du risque, les moyens de prévention mis en place, ainsi que sur les consignes de sécurité à adopter.

### La concertation

Des **Commissions de Suivi de Site (CSS)** sont mises en place dans les bassins industriels comprenant certaines installations classées identifiées par le code de l'Environnement (SEVESO seuil haut notamment). Ces instances de **concertation**, d'**échange** et d'**information** réunissent des représentants de l'État, des collectivités locales, des riverains, des associations, des exploitants et des salariés.

### Le retour d'expérience

Les incidents ou accidents survenus et les exercices organisés font systématiquement l'objet d'un retour d'expérience, permettant d'améliorer les procédures.

**Pour plus d'information :**



Le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) répertorie les bases de données :

**BASOL** : BAs e de données sur les sites et SOLs pollués

**BASIAS** : BAs e de données sur l'Inventaire historique de sites industriels et Activités de Services

**SIS** : Secteurs d'Information sur les Sols

Le site <https://aida.ineris.fr> "Réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement."



## 2. L'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL)

L'information sur l'état des risques et les indemnisations après sinistre est une double obligation à la charge des vendeurs ou bailleurs lors des transactions immobilières pour les biens situés dans un périmètre de PPR naturels ou technologiques, dans une zone de sismicité particulière ou ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle inondation :

- L'information des acquéreurs ou locataires est obligatoire pour les biens immobiliers situés dans ces zones. Le préfet arrête la liste des communes concernées (*tableau récapitulatif page 14*). Lors des transactions immobilières, chaque vendeur ou bailleur d'un bien bâti ou non bâti, situé dans une zone à risque des communes concernées, doit annexer au contrat de vente ou de location un « **état des risques** » établi **moins de 6 mois** avant la date de conclusion du contrat de vente ou de location, en se référant au document communal d'informations consultable en préfecture, sous-préfecture, mairie du lieu où se trouve le bien et sur le site internet des Services de l'Etat dans l'Aube: [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr).

- Sur l'ensemble du territoire, lors des transactions immobilières, le vendeur ou le bailleur doit dresser **la liste des sinistres ayant donné lieu à indemnisation** au titre des effets d'une catastrophe naturelle et leurs conséquences, pendant la période où il a été propriétaire ou dont il a été lui-même informé. Le tableau récapitulatif des risques majeurs (*page 14*) indique le nombre de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle (par débordement de cours d'eau et/ou par ruissellement et coulée de boue et/ou mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols) pour chaque commune.



Les formulaires, les conseils pour compléter les formulaires et la liste des communes concernées par l'IAL sont téléchargeables sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

**Etat des risques et pollutions**  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

\* Attention ... L'Etat n'impose pas d'obligation ou d'information réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles ne peuvent être répertoriés dans les divers documents d'information publiquement concernés. L'immeuble ne peut pas être répertorié car cet état, par état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Adresse de l'immeuble \_\_\_\_\_ code postal ou localité \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

**Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit \_\_\_\_\_ anticipé \_\_\_\_\_ approuvé \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
<sup>1</sup> oui non

<sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations \_\_\_\_\_ autres \_\_\_\_\_

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés \_\_\_\_\_  
oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N  
prescrit \_\_\_\_\_ anticipé \_\_\_\_\_ approuvé \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
<sup>1</sup> oui non

<sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations \_\_\_\_\_ autres \_\_\_\_\_

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés \_\_\_\_\_  
oui non

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit \_\_\_\_\_ anticipé \_\_\_\_\_ approuvé \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
<sup>2</sup> oui non

<sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :  
mouvements de terrain \_\_\_\_\_ autres \_\_\_\_\_

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM  
<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés \_\_\_\_\_  
oui non

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé  
<sup>2</sup> oui non

<sup>4</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'unité de prescription sont liés à :  
effet toxique \_\_\_\_\_ effet thermique \_\_\_\_\_ effet de surpression \_\_\_\_\_

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé \_\_\_\_\_  
oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement \_\_\_\_\_  
oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription \_\_\_\_\_  
<sup>4</sup> oui non

<sup>4</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés \_\_\_\_\_  
oui non

<sup>5</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et onérosité, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location \_\_\_\_\_  
oui non

# FICHE n°5

## L'ASSURANCE ET LE RÉGIME DE CATASTROPHE NATURELLE

### L'indemnisation par les assurances

L'assurance contre les catastrophes naturelles ne fait pas partie des assurances obligatoires.

Les personnes sinistrées peuvent, **sous certaines conditions**, bénéficier d'une indemnisation dans le cadre de la procédure de **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** :

- si vous n'avez souscrit qu'une assurance de base, vous ne serez pas couvert contre ce type de sinistre.
- en revanche, si vous avez souscrit une assurance multi-risques habitation, vous êtes automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique des vagues...).

Un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que :

- vous soyez assuré effectivement contre ce type de sinistre
- et que l'état de catastrophe naturelle soit confirmé par un arrêté interministériel.

Lorsqu'un **Plan de Prévention des Risques (PPR)** existe sur votre lieu de résidence, le Code des Assurances précise que l'obligation de garantie est maintenue pour les « biens et activités existant antérieurement à la publication de ce plan », sauf pour ceux dont la mise en conformité avec des mesures rendues obligatoires par ce plan n'a pas été effectuée par le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur.

Par ailleurs, **les assureurs ne sont pas tenus d'assurer les biens immobiliers construits et les activités exercées en violation des règles du PPR en vigueur lors de leur mise en place.**

En cas de différend avec l'assureur, l'assuré peut recourir à l'intervention du **Bureau Central de Tarification (BCT)**, compétent en matière de catastrophes naturelles.

### L'état de catastrophe naturelle

Sont considérés comme relevant du régime catastrophe naturelle, les dommages matériels ayant pour cause déterminante **l'intensité anormale d'un agent naturel**.

**L'état de catastrophe naturelle est constaté par arrêté interministériel.**

Cette reconnaissance permet aux assurés, titulaires d'un contrat d'assurance de type multi-risques habitation, de bénéficier, à titre exceptionnel, de l'indemnisation de dégâts non couverts par leur contrat d'assurance.

Ces dégâts peuvent être occasionnés par :

- les cours d'eau sortant de leur lit,
- les inondations par ruissellement,
- les coulées de boues,
- la sécheresse,
- les mouvements de terrain.

sur :

- les habitations,
- les installations commerciales,
- les bâtiments agricoles,
- les serres,
- les forêts.



Inondations dans l'Aube en mai 2013  
(Source : DDT de l'Aube)

Sont exclus de cette indemnisation :

- les dégâts dus au vent, à la grêle ou au poids de la neige, car ces phénomènes sont couverts par les contrats d'assurance classiques,
- les dégâts infligés aux récoltes ou au cheptel, qui relèvent de la procédure « calamités agricoles » instruites par la Direction Départementale des Territoires (voir ci-dessous - dans le DDRM de 2018, fiche inchangée).

Après un événement naturel majeur ayant causé des dommages relevant du régime des catastrophes naturelles, le maire de la commune concernée doit adresser à la Préfecture un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (dans le délai de 18 mois après le sinistre).

Ce dossier est transmis pour instruction au Ministère de l'Intérieur.

Une **commission interministérielle** se prononce sur la recevabilité de la demande, au vu des rapports des experts techniques (Météo-France, Bureau de Recherche Géologique et Minière notamment).

A l'issue de cette instruction interministérielle, un **arrêté de reconnaissance, ou de non-reconnaissance, de l'état de catastrophe naturelle est alors publié au Journal Officiel.**

En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, le maire doit en avertir ses administrés, qui disposent de **10 jours pour contacter leur assurance en vue d'indemnisations.**

Lors de la mise en jeu de la garantie catastrophe naturelle, une franchise s'applique.

Cette franchise légale est modulée selon la nature des biens endommagés (bien à usage professionnel ou non professionnel) et elle varie selon le nombre d'arrêtés de constatation de catastrophe naturelle.

### **Application iCatNat :**

Les communes peuvent, depuis 2019, saisir leur demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le site « iCatnat ».

Le dépôt en ligne d'une demande communale de reconnaissance s'effectue en deux étapes successives :

- étape d'identification : l'agent municipal réalisant la demande au nom de la commune doit, dans un premier temps, s'identifier et s'authentifier,
- étape de déclaration : il renseigne alors un formulaire dématérialisé de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Au terme de la première étape d'identification, les communes ont accès à un site d'information réunissant de nombreux conseils pratiques sur le déroulement de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (textes juridiques, fiches et vidéos pédagogiques sur la procédure, etc.)

L'accès au service en ligne se fait depuis le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

<https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil/>

Un courrier, relatif à cette procédure, a été adressé à toutes les communes le 8 juillet 2019.

*Le SIDPC reste à votre disposition pour tous renseignements.*

# FICHE n°6

## OÙ S'INFORMER



### **PREFECTURE DE L'AUBE**

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile : 03 25 42 35 00

### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Bureau Risques et Crises : 03 25 46 20 25



Site des Services de l'Etat dans l'Aube : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)  
rubrique "Politiques publiques" / "Sécurité et protection de la population"

Site du Ministère chargé de l'écologie : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

Le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) permet une information détaillée sur les risques naturels et technologiques (par commune, adresse ou parcelle) et permet également de compléter l'état des risques dans le cadre de l'information des acquéreurs locataires.

### **Risques inondation**

Service prévision des crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### **Risques mouvement de terrain**

Bureau de Recherches Géologiques et Minières, BRGM : [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

Base de données sur les cavités naturelles, le retrait gonflement des argiles, mouvements de terrain : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

### **Risques rupture de barrage**

Etablissement Public Territorial de Bassin "Seine Grands Lacs" : [www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)

### **Risques industriel**

Site des installations classées : [www.georisques.gouv.fr/risques/installations](http://www.georisques.gouv.fr/risques/installations)  
Règlementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement :  
<https://aida.ineris.fr/>

### **Risques nucléaire**

Autorité de Sûreté Nucléaire, ASN : [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, IRSN : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

EDF/ CNPE de Nogent-sur-Seine : [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdiactifs, ANDRA : [www.andra.fr](http://www.andra.fr)

la Commission Locale d'Information, CLI de Nogent-sur-Seine : [www.cli-nogentsurseine.fr](http://www.cli-nogentsurseine.fr)

### **Risques transport de matières dangereuse**

SNCF : [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

GRDF : [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)

### **Risques météorologiques**

Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Les prévisions météorologiques sont également disponible par téléphone.

Sur les aspects sanitaires :

Agence Régionale de Santé Grand-Est, ARS : [www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

Sur les conditions de circulations : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

### **Risques impactant le réseau routier dans l'Aube**

Service INFOROUTES : <https://www.aube.fr/1140-inforoute.htm>

# Le risque épidémique

## 1. PRÉSENTATION DU RISQUE

### 1.1 Généralités

Le territoire national peut être concerné par une épidémie, à l'image de celles de grippe ou de la Covid-19. Le risque épidémique est observé lors de l'augmentation d'incidences d'une maladie en un lieu et moment donnés. On parle d'épidémie lorsque le virus est concentré sur un continent et de pandémie lorsque plusieurs continents sont touchés.

### 1.2 Qu'est-ce que le risque d'épidémie ?

C'est le risque de propagation d'une maladie, impliquant des effets sanitaires et sociétaux et susceptibles d'impacter l'activité économique d'un territoire.

On peut classer les épidémies selon quatre stades

- détection des premiers cas arrivant sur le territoire
- développement de cas isolés autochtones ou de petits foyers sur le territoire
- augmentation rapide du nombre de cas, début de la vague épidémique
- passage en dessous du seuil épidémique défini par l'institut de veille sanitaire

*Nomenclature de l'organisation mondiale de la santé OMS*

### 1.3 Les conséquences sur les personnes et les biens

Les principales manifestations d'une épidémie sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- **les effets sanitaires** tels que la morbidité (nombre de personnes malades), la désorganisation du système de santé par saturation des services de soins, la mortalité (nombre de décès) ;
- l'impact sanitaire dépend du virus (transmissibilité et virulence), de la vulnérabilité de la population, du contexte climatique et sanitaire ;
- **les effets économiques** sur une région, un pays, un continent, par la sollicitation des systèmes de santé étatique ou privés, les arrêts de travail, les chutes de pouvoir d'achat par perte de salaire, les interdictions ou restrictions d'activités ... ;
- **les effets sociétaux** tels que la discontinuité de la vie sociale et de certaines activités d'importances vitales pour la société et l'État, ou des troubles à l'ordre public.

## 2. PRÉVENTION, LUTTE ET SURVEILLANCE

La lutte contre les épidémies passe par quatre phases :

- la pré-alerte vise à freiner l'introduction de la maladie sur le territoire : elle comprend la détection de l'apparition de la maladie et l'installation d'indicateurs sanitaires, le recensement des cas pandémiques, la prévention de la propagation ;

- en phase d'alerte, il convient de freiner la propagation du virus sur le territoire par l'isolement des cas, la préparation du dispositif sanitaire, pour apporter une réponse médicale et sanitaire satisfaisante et d'assurer l'information des populations (notamment les flux entrants et sortants), par la diffusion de consignes et de recommandations sanitaires et comportementales. Un plan de dépistage et/ou de vaccination massif peut également être mis en oeuvre, en fonction de la maladie concernée ;
- toujours en phase d'alerte mais avec une épidémie installée, il convient d'atténuer les effets de la vague épidémique en surveillant les indicateurs sanitaires, prendre en charge les malades, mettre en place les gestes-barrières, maintenir l'ordre public, maintenir les missions et services d'importance vitale (fournitures d'alimentation et de consommables divers, collecte et traitement des déchets, continuité des services de communication, financiers et bancaires, communication électronique et postale... ), gérer les décès massifs ;
- anticiper une nouvelle vague épidémique en accompagnant la population et diffuser les consignes sanitaires pour le retour à une vie normale et éviter une nouvelle vague épidémique.

### Lutte contre la propagation de la Covid 19 : affiche de communication nationale en faveur des gestes barrière.



**COVID-19**

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

**Brochure réalisée en 2020**  
**par la Direction Départementale des Territoires de l'Aube (Bureau Risques et Crises)**  
**et par la Préfecture de l'Aube (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles),**  
**et financée par le Ministère de la Transition Ecologique.**